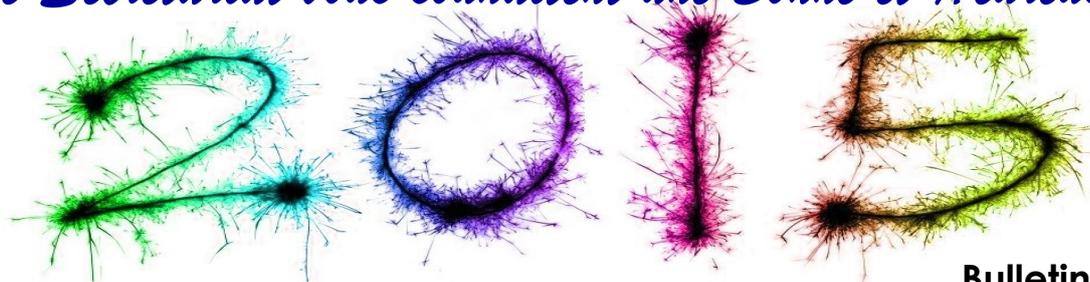


*La Mairie de Mulsans, le Conseil Municipal
et le Secrétariat vous souhaitent une Bonne et Heureuse Année*



Bulletin Municipal 2015

Janvier - Février - Mars

Chères administrées, chers administrés,

L'année 2014 a été principalement marquée par la réfection de la salle des fêtes et des locaux de la mairie.

Ces travaux, rendu nécessaires, en terme d'isolation et de rénovation du mode de chauffage se sont déroulés dans le délai imparti et sans dépassement financier par rapport aux estimations.

Pour cette réalisation, trois dossiers de demande de subvention furent établis et tous ont été acceptés avec des montants à hauteur de mes espérances représentant un taux d'aide de 60 % du montant hors taxes des travaux.

L'aménagement de la salle des fêtes sera finalisé en 2015 par le remplacement des tables et chaises et la réfection partiel ou total du sol.

En 2015, nous continuerons les travaux de sécurisation de la route départementale 50 en installant, en fonction des subventions obtenues, deux radars pédagogiques aux entrées de bourg et en réalisant un passage pour les piétons au niveau du chemin du sport.

Un projet de mise en place de deux stop à Bonpuits est également à l'étude. D'autres réalisations sont en cours d'étude comme le remplacement de l'abri de car, Chemin du Sport et la réalisation d'un parking à l'arrière de la salle des fêtes, pour ce dernier projet, un dossier de dotation de solidarité rurale est en cours d'examen au Conseil Général de Loir-et-Cher.

Pour développer ces quelques informations et évoquer les actions engagées dans les syndicats et notre Communauté de communes « La Beauce Ligérienne », le conseil municipal et moi-même serions ravis de vous accueillir à la traditionnelle **cérémonie des vœux, le vendredi 16 janvier à 18 h 30 heures**, à la salle des fêtes communale.

En attendant de vous recevoir nombreux à cette manifestation, L'ensemble du conseil municipal vous souhaite à vous, votre famille et à tous ceux qui vous sont chers, une bonne et heureuse année 2015.

Janick Gerberon, Maire de Mulsans

SESECRÉTARIAT DE MAIRIE

Accueil du public le Mardi de 16 à 19 h
Permanence des Elus le vendredi de 18 à 19 h.

Pour rencontrer le maire ou un adjoint, prendre rendez-vous au secrétariat. ☎ 02 54 87 34 73
ou mairie.mulsans@wanadoo.fr

Quelques numéros utiles

Syndicat scolaire de Maves
☎ 02 54 87 31 18

Val D'eau ☎ 02 54 81 40 84
ASTREINTE ☎ 06 88 84 05 30

Les Portes de l'emploi à MER :
- Le lundi de 14 h à 17 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h

Assistante sociale : ☎ 02 54 55 82 82

Sapeurs-Pompiers : ☎ 18 ou 112

Gendarmerie : ☎ 02 54 81 41 20
ou le 17

SAMU : ☎ 15

Conciliateur de Justice :
Mme FONTAGNE
☎ 02 54 81 40 80 (prendre rendez-vous à la Mairie de Mer)

JEUNES FRANÇAIS DE 16 ANS, GARÇONS ET FILLES, FAÎTES-VOUS RECENSER !

Dès le jour de votre seizième anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, présentez-vous (ou votre représentant légal) à la mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille de vos parents et, si besoin, tout document justifiant la nationalité française.

Le recensement est obligatoire !

Une attestation de recensement sera délivrée par la mairie ; elle est indispensable pour vous inscrire aux examens et concours de la fonction publique : BAC, permis de conduire...

Commémoration de l'Armistice de 1918



La cérémonie s'est d'abord déroulée à Mulsans par le dépôt d'une gerbe au monument aux morts de la commune. Ensuite les habitants de Villexanton accueillirent leurs voisins de Maves et de la Chapelle-Saint Martin en Plaine pour une commémoration commune avec l'office religieux célébré par l'Abbé Sébastien Neuville.

Le cortège avec en tête la fanfare de la Chapelle St Martin en Plaine, et les porte drapeaux, suivie des pompiers, des élus et une foule nombreuse et recueillie s'est dirigé vers le monument aux morts.

Après le discours, le dépôt de gerbe et l'appel aux morts, tout le monde convergea vers la mairie où était servi un vin d'honneur.



Photos et rédaction : Jean Pierre ARNOUX

Cette fusion des trois communes pour célébrer une date aussi importante ravive la mémoire collective, perpétue la tradition et permet d'honorer dignement ceux qui se sont sacrifiés pour nous.

Conseil municipal du mardi 18 novembre 2014

Présents : M. GERBERON Janick, M. LESOURD Patrick, M. ARNOUX Jean-Pierre, M. BOUILLON Paul, Mme COURTIN Sandrine, Mme PIGEON Karine, Mme YVON Anne-Laure, M. CABO Mickaël, M. GUILLARD Michaël, M. CABO Alexandre

Absents excusés : M. MIDAVAINÉ Virginie donne pouvoir à Michaël GUILLARD
Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame YVON Anne-Laure

Lecture et approbation du procès verbal du 23 septembre 2014

Transfert de fonds assainissement vers Val d'Eau

- Vu la délibération du 26 mai 2009, dissolution du Syndicat AEP intercommunal de la Chapelle St Martin, Maves, Mulsans et Villexanton/adhésion au Syndicat Val d'Eau,
- Vu la délibération du 27 octobre 2009, adhésion au Syndicat Val d'EAU,
- Vu la délibération n° 2010-038 du 12 octobre 2010, dissolution du budget annexe assainissement,
- Vu la délibération n° 2010-039 du 12 octobre 2010, intégration des excédents du budget assainissement.

Le maire informe le conseil municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative :

- Compte 678 autres charges exceptionnelles + 10 518,02 € (dépenses),
- Compte 002 excédent de fonctionnement reporté 10 518,02 € (recettes),
- Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisés – 496,13 €,
- Compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté 496,13 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à prendre une décision modificative et à signer le procès verbal de mise à des dispositions d'opération d'ordre non budgétaire.

Instauration de la taxe d'aménagement - Le maire informe le conseil municipal que la délibération n° 2011-048 du 22 novembre 2011, instaurant la taxe d'aménagement a été prise pour une durée de trois ans.

Le maire expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération instituant la taxe d'aménagement pour les années à venir ou y renoncer.

Il est également nécessaire de redéfinir un taux uniforme pour l'ensemble du territoire communal.

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'instituer la taxe d'aménagement reconductible d'année en année sauf renonciation expresse,
- de fixer un taux uniforme de 2% pour l'ensemble du territoire communal.

Ce taux est reconductible d'année en année.

Redevance de l'occupation du domaine par ERDF pour 2014 - Le maire informe le conseil municipal de la redevance pour l'année 2014, pour occupation du domaine public par les lignes électriques calculé selon les règles du décret n°2002-409 du 28 mars 2002, se décomposant comme suit :

- Année 2014 : 195 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'encaissement du chèque de 195 €.

Création d'un site Internet pour la Commune de Mulsans - Jean Pierre ARNOUX, maire adjoint, présente au conseil municipal le contrat d'hébergement d'un site Internet pour la commune de Mulsans proposé par LOGIPRO.

Le contrat a pour objet d'héberger sur sa plate-forme serveur le service Internet du client.

Le contrat est conclu pour une durée annuelle qui commence à courir à compter de la mise en ligne du site Internet. Il est renouvelable par tacite reconduction pour une durée similaire.

La proposition tarifaire est de 310 € TTC par an et 180 € TTC pour les frais de dossiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de réaliser le site Internet de la commune aux conditions proposées par LOGIPRO,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la validation de ce contrat.

Décision modificative 5 - Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits en section investissement pour l'achat de mobilier de bureau.

La décision modificative se décompose comme suit :

Compte 231 = - 2 000 €

Compte 218 = + 2 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le maire à mandater les dépenses en section investissement.

Questions diverses

Point sur le logo de la commune - Avant la mise en place du site Internet de la commune,

Jean-Pierre ARNOUX informe le conseil municipal qu'il est important que la commune ait son propre logo. Le conseil municipal décide de réfléchir sur un logo représentant la commune de Mulsans.

Alexandre CABO s'est proposé de rechercher un logo pour la commune

Point sur le dossier « radars pédagogiques » - Le dossier est en cours, l'obtention ou non de la subvention sera connue au 2^{ème} semestre 2015.

Point sur l'abri de car, Chemin du Sport. - Des devis sont demandés pour la fourniture et la pose d'un nouvel abri de car.

Bonpuits - Le carrefour est dangereux, il est prévu d'installer deux stop à Bonpuits. Des devis sont demandés.

Vente de terrain, lotissement communal - Janick GERBERON informe le conseil municipal qu'une dizaine de dossiers ont été envoyés aux constructeurs de du département et une annonce a été insérée sur le Bon coin.

Les enfants ont été gâtés par le Père Noël

Samedi, c'était l'arbre de Noël organisé par la municipalité pour les enfants de la commune. Beaucoup de jeunes parents avec leurs enfants dans la salle des fêtes pour applaudir les gags et les tours de magie de Mimi le clown. Comment a-t-il fait pour retrouver la petite colombe dans son foulard ? Le mystère est encore plus grand quand il a fait disparaître sa partenaire dans la machine à laver, et quand il l'a fait réapparaître ensuite ! Rires garantis sous la pluie de confettis.

Et puis, sous les cris « *Père Noël où es-tu ?* », le moment est arrivé de la distribution des cadeaux sortis un à un d'un chariot rempli de paquets. Chaque enfant a eu le sien, marqué à son nom, une belle attention du Père Noël qui avait bien travaillé avec son secrétariat... et quelques parents organisateurs.

Cor. NR : Bernard Fauquembergue



Une belle émotion pour Nathan : se retrouver sur les genoux du Père Noël !



L'arbre de Noël des enfants de Mulsans. Samedi 6 décembre 2014



Le repas de Noël des seniors a été délocalisé

Changement de lieu et donc de cadre pour le repas de Noël de l'association «Les seniors de Mulsans», qui a quitté la salle des fêtes pour aller au restaurant du Palais Des L'Is à Champigny-en-Beauce, en ce deuxième samedi de décembre.

Les 29 convives, dont le maire, Janick Gerberon, et le président de l'association, Paul Bouillon, ont fort apprécié l'excellent menu de qualité préparé par nos concitoyens, Isabelle et Sébastien Robert, qui ont ouvert cet établissement il y a moins d'un trimestre pour s'y installer à leur compte après avoir œuvré dans d'autres maisons.



Paul Bouillon a souhaité la bienvenue à tous les invités et leur a demandé de passer de bons moments de détente et de convivialité avant que Janick Gerberon ne salue le dynamisme de la nouvelle équipe en place depuis moins d'un an, tout en rendant hommage à Jacqueline Nouvellon, ancienne présidente. La prochaine assemblée générale des seniors de Mulsans est annoncée pour le mercredi 18 février 2014, à 14h15, à la salle des fêtes, après la rencontre mensuelle.

« Vous avez pu reprendre vos activités mensuelles et vos habitudes dans la salle des fêtes rénovée et je m'en réjouis. Je vous signale la cérémonie des vœux le vendredi 16 janvier, à 18h30, avec bilan des activités passées et énumération des projets. Le samedi 21 mars, la municipalité de Mulsans offrira un repas aux personnes de plus de 60 ans. De suite, le lendemain, il y aura le premier tour des élections départementales pour les 15 nouveaux cantons. Mulsans fera partie du canton « La Beauce » qui réunira les anciens cantons de Mer, Marchenoir et Ouzouer-le-Marché » expliqua le maire avant de souhaiter un bon appétit à tous les présents.



Rédaction et photos : Richard ODE

Suite à plusieurs suivis de collecte qui se sont déroulés entre mai et septembre de cette année, nous avons constaté une forte présence de déchets recyclables types verre, bouteilles plastiques, cartons, morceaux de ferrailles en tout genre, ... dans les bacs roulants à ordures ménagères. La présence de ces déchets dans les bacs roulants explique en partie la présence de sacs supplémentaires ou autres contenants à collecter en plus (par terre ou bacs qui débordent). Des installations types points tri ou déchèteries sont prévues pour déposer ces déchets. Le règlement de collecte qui s'applique sur votre commune prévoit cette séparation de collecte selon les types de flux de déchets.

En parallèle, un recadrage des consignes de collecte données aux agents de notre prestataire a été fait afin qu'ils ne prennent plus les sacs et autres contenants qui seraient déposés par terre (en pièce jointe les consignes de collecte données aux agents de notre prestataire).

Cette action doit amener à de meilleures performances de tri. En parallèle nous prévoyons de diffuser un nouveau guide de collecte qui devrait voir le jour d'ici le début de l'année 2015.

Si vous désirez plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter.

Pour rappel :

Le bac ne doit contenir que des ordures ménagères résiduelles :

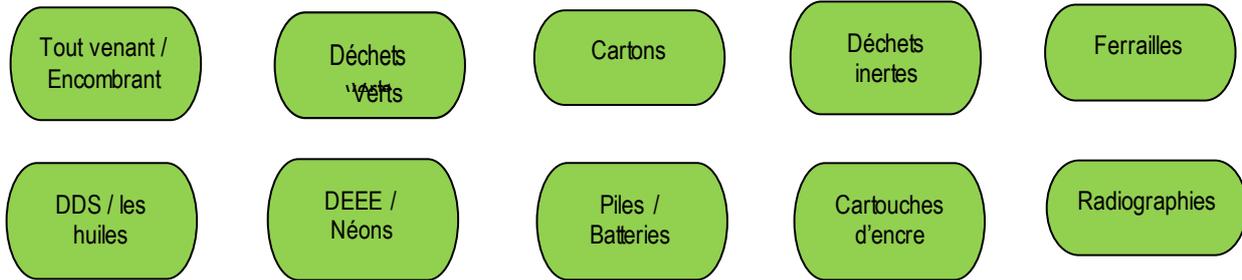
- restes de repas,
- poussières, balayures,
- emballages non recyclables (pots et barquettes plastiques, papiers gras, mouchoirs, enveloppes, ...)

Les points tri acceptent les déchets suivants :

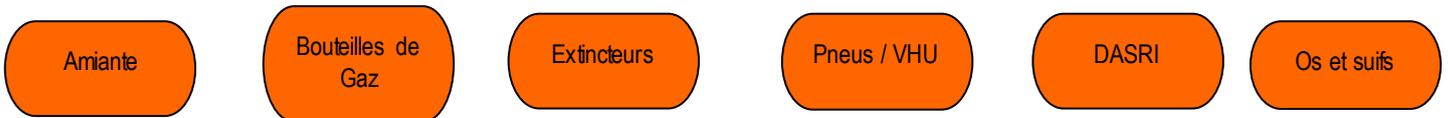
Les Points d'Apport Volontaire		
CONTENEUR VERT Bouteilles et pots en verre	CONTENEUR JAUNE Bouteilles plastiques et emballages métalliques	CONTENEUR BLEU Papiers, petits cartons, briques alimentaires
 <p style="text-align: center;"> Certains déchets ne peuvent pas être recyclés : <i>vaisselle, porcelaine, verre, miroir, faïence, pot de fleurs, ampoule électrique ...</i> </p> <p style="text-align: center;"> Ils doivent être déposés dans la poubelle ménagère ou mieux, en déchetterie. </p>	 <p style="text-align: center;"> Certains déchets ne peuvent pas être recyclés : <i>pots de produits laitiers (yaourt, fromage blanc, crème fraîche), films et sacs plastiques, barquettes en plastique et en polystyrène, ...</i> </p> <p style="text-align: center;"> Ils doivent être déposés dans la poubelle ménagère. </p>	 <p style="text-align: center;"> Certains déchets ne peuvent pas être recyclés : <i>papier gras, vaisselle en carton, mouchoirs en papier, essuie-tout, couches-culottes, enveloppes, films plastiques enveloppant les revues, papier-cadeau, papier déchiré en petits morceaux, ...</i> </p> <p style="text-align: center;"> Ils doivent être déposés dans la poubelle ménagère. </p>

Les 4 déchèteries de notre territoire sont organisées de la façon suivante :

Les déchets collectés sur le site :



Les déchets qui ne sont admis sur le site



NOTE DE SERVICE
COLLECTE DES ORDURES MENAGERES
VAL ECO

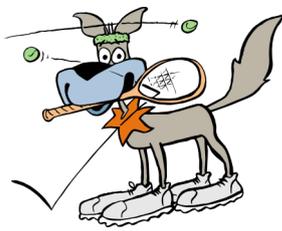
NE PAS COLLECTER LE OU LES SACS DANS LES SITUATIONS SUIVANTES

COLLECTER LES BACS ET LES SACS DANS LES CAS SUIVANTS :

	Collecter le bac couvercle fermé
	Collecter le bac couvercle entrouvert
	Collecter le bac couvercle fermé avec le ou les sacs dessus
	

	Collecter le Bac couvercle fermé ou entrouvert
	<u>Ne pas collecter</u> les sacs ou les dépôts sur le sol (Cartons, déchets verts, gravats, encombrants)
	
	<u>Ne pas collecter</u> le bac non conforme





Invitation tennis

Les personnes intéressées par le tennis sont invitées à participer à la réunion d'information qui se déroulera à la mairie de Mulsans
le **Vendredi 30 janvier 2015 à 19 h 30**

L'Echo sportif - Tennis de Table

Résultats sportifs :

Après ses trois premiers matchs perdus, notre équipe a enregistré trois victoires qui lui permettent de se maintenir en deuxième division pour la deuxième phase.
Reprise du championnat le samedi 17 janvier 2015.

Pour information :

Le Comité Départemental Corpo de Tennis de Table organise un Tournoi Gentlemen ouvert à tout public, le samedi 10 janvier à 17 h 30 au Gymnase Tabarly à Blois.
Cette manifestation conviviale a pour but de récolter des fonds redistribués à une association caritative de Blois.
N'hésitez pas à y participer dans une ambiance conviviale.

Dates à retenir :

- Réunion mi-saison suivie de la Galette des Rois, **le vendredi 9 janvier à 20 h 15,**
- Tournoi fin de saison et barbecue **le samedi 30 mai 2015.**

L'ensemble des membres et joueurs du club vous souhaite leur meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2015.



Société de chasse Mulsans



Sur notre commune, tout comme celles avoisinantes, la population de renard a considérablement augmenté.

Les chiffres suivants confirment les quatre battues sur l'année 2014 :

- 5 renards le 16 août à Bonpuits,
- 9 renards le 6 septembre à Villefrisson,
- 7 renards le 24 septembre à Epiez,
- 2 renards en octobre (chasse privée)

De plus 4 renards accidentés par des voitures, 2 sur la route de Blois et 2 sur le Chemin de Villefrisson. Soit un total de 27 renards.

Le renard est un animal qui peut transmettre une maladie à l'homme et au chien (l'Echinococcose).

Ne déplacez jamais à mains nues, portez des gants.

- Comptage des perdreaux et autres gibiers, **rendez-vous le samedi 7 mars 2015, à 8 h 00 chez Claude Nivette.**
- Pensez à remettre les tableaux de chasse le plus rapidement possible.
- Le traditionnel repas de chasse aura lieu **le samedi 14 mars 2015 à 12 h 00** à la salle des fêtes de Mulsans.
La participation est de 28,00 € par personne.

Pensez à vous inscrire avant **le 1er mars** auprès de **Roger Moyer, Daniel Bourgoïn, Claude Nivette, Patrick Lesourd.**

Une délégation d'élus de Loir-et-Cher, de Mulsans et de Villexanton a été reçue par la direction de la Poste de Mer.

Il n'y a aucun espoir de voir les horaires de distribution du courrier et de la Nouvelle République être modifiées.

Nous allons donc nous retourner vers les services compétents de la Nouvelle République pour obtenir une distribution par porteur.

Patience.....



Lotissement communal, rue de l'Ancien Moulin, proche du centre bourg

5 terrains viabilisés de 506 à 761 m² au prix de 52 € TTC le m².

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie ☎ 02 54 87 34 73
(le lundi de 8 h 30 à 17, le mardi de 8 h 30 à 19 h et le mercredi de 8 h 30 à 12 h)
ou par email : mairie.mulsans@wanadoo.fr

L'ADMR, une aide à domicile pour tous et à tout âge

MAISON DES SERVICES ADMR DE MER

Chiffres clés 2013

- **779 personnes** aidées en vie quotidienne (**135 571 heures** d'intervention à domicile)
- **202 salariés** (85 salariés Equivalent Temps Plein)
- **3 bénéficiaires** de séances d'accompagnement par EMA Centre
- **22 familles** aidées (**1 095 heures** d'intervention à domicile)
- **1 677 heures** de formation pour **62 stagiaires** (sur la totalité du secteur)

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi :
9h – 12h30 et 13h30 – 17h

Vendredi :
9h – 12h30 et 13h30 – 16h30

A noter sur vos agendas

Le traditionnel **LOTO** organisé par l'association locale ADMR de Mer aura lieu le **DIMANCHE 15 FEVRIER 2015** à 14h30 à la Halle de Mer



Facilitez-vous la vie

L'ADMR de Mer est une **association sans but lucratif** au service des personnes. Depuis près de 70 ans, elle facilite la vie quotidienne de tous : les personnes âgées, handicapées, les familles, les célibataires, ... grâce à ses services de ménage, repassage, aide à la personne, Equipe Mobile Alzheimer (EMA), livraison de repas, garde d'enfants à domicile, petits travaux de jardinage et de bricolage, transport accompagné, ...

NOUVEAU SERVICE au 01/01/2015 :

La livraison de repas à domicile

Les commandes s'effectueront auprès de la Maison des Services ADMR de Mer. Les repas, fabriqués et livrés par une société de restauration (camionnette réfrigérée), sont variés et équilibrés.

La livraison occasionnelle est possible et peut être financée en partie par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) dans le cadre d'un plan d'aide. Elle ouvre droit à une réduction d'impôts sous certaines conditions, selon la législation en vigueur.

Vous pouvez **DEVENIR BENEVOLE** pour compléter les équipes salariées, effectuer des visites de courtoisie, développer le lien social, rompre l'isolement des personnes âgées, handicapées, participer à la gestion de l'association locale ADMR, à l'animation locale des communes, ...

L'ADMR, une aide à domicile pour tous et à tout âge

MAISON DES SERVICES ADMR DE MER

Chiffres clés 2013

- **779 personnes** aidées en vie quotidienne (**135 571 heures** d'intervention à domicile)
- **202 salariés** (85 salariés Equivalent Temps Plein)
- **3 bénéficiaires** de séances d'accompagnement par EMA Centre
- **22 familles** aidées (**1 095 heures** d'intervention à domicile)
- **1 677 heures** de formation pour **62 stagiaires** (sur la totalité du secteur)

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi :
9h – 12h30 et 13h30 – 17h

Vendredi :
9h – 12h30 et 13h30 – 16h30

A noter sur vos agendas

Le traditionnel **LOTO** organisé par l'association locale ADMR de Mer aura lieu le **DIMANCHE 15 FEVRIER 2015** à 14h30 à la Halle de Mer



Facilitez-vous la vie

L'ADMR de **Mer** est une **association sans but lucratif** au service des personnes. Depuis près de 70 ans, elle facilite la vie quotidienne de tous : les personnes âgées, handicapées, les familles, les célibataires, ... grâce à ses services de ménage, repassage, aide à la personne, Equipe Mobile Alzheimer (EMA), livraison de repas, garde d'enfants à domicile, petits travaux de jardinage et de bricolage, transport accompagné, ...

NOUVEAU SERVICE au 01/01/2015 :

La livraison de repas à domicile

Les commandes s'effectueront auprès de la Maison des Services ADMR de Mer. Les repas, fabriqués et livrés par une société de restauration (camionnette réfrigérée), sont variés et équilibrés.

La livraison occasionnelle est possible et peut être financée en partie par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) dans le cadre d'un plan d'aide. Elle ouvre droit à une réduction d'impôts sous certaines conditions, selon la législation en vigueur.

Vous pouvez **DEVENIR BENEVOLE** pour compléter les équipes salariées, effectuer des visites de courtoisie, développer le lien social, rompre l'isolement des personnes âgées, handicapées, participer à la gestion de l'association locale ADMR, à l'animation locale des communes, ...

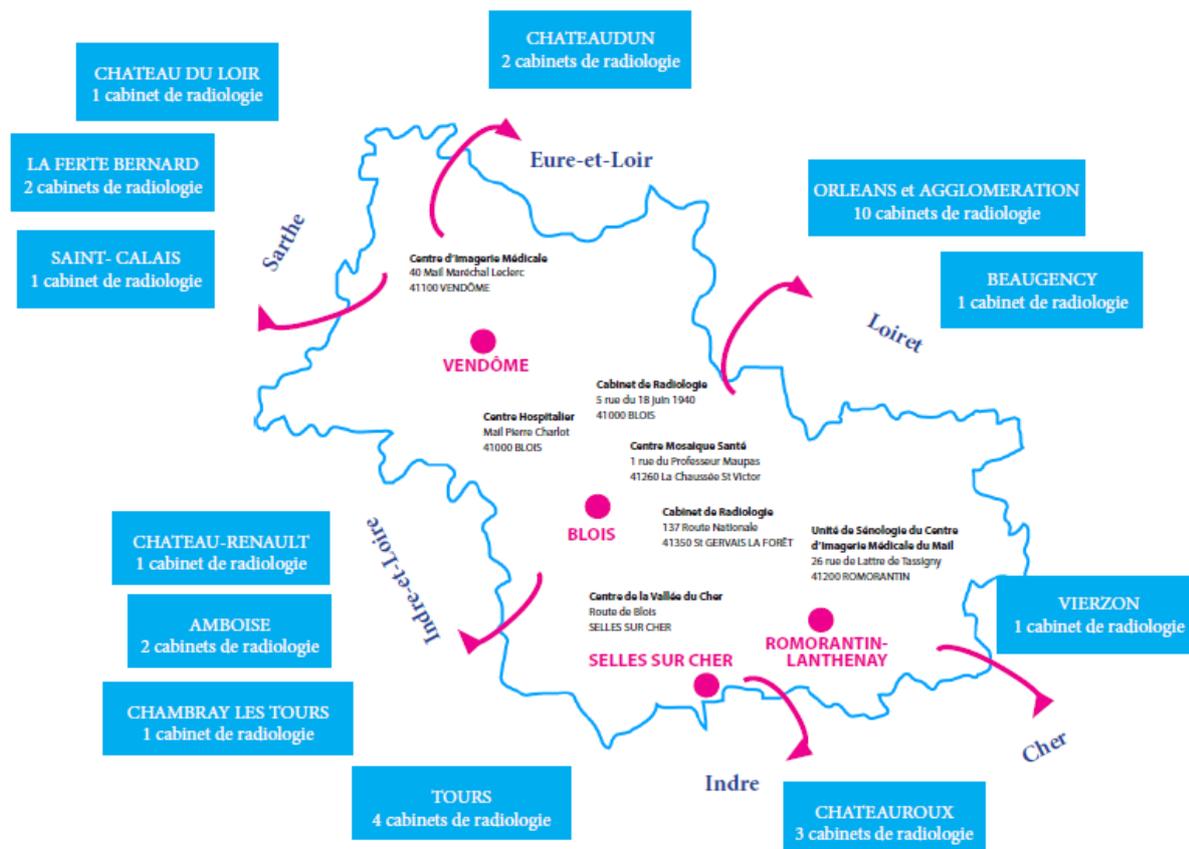
DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN

Le cancer du sein est à la fois le plus fréquent et le plus meurtrier des cancers chez la femme. En 2012, en France on estimait le nombre de nouveaux cas de ce cancer à 48 800 et le nombre de décès à 11 900.

1 femme sur 8 sera confrontée au cancer du sein au cours de sa vie

Détecté à un stade précoce, le cancer du sein peut toutefois être guéri dans plus de 90 % des cas et soigné par des traitements moins agressifs. C'est pourquoi un programme national de dépistage organisé du cancer du sein a été mis en place par les pouvoirs publics. En Loir-et-Cher, c'est l'**ADOC 41** (Action de Dépistage Organisé des Cancers) qui gère le dépistage organisé du cancer du sein. Ce dépistage s'adresse aux femmes de 50 à 74 ans, qui ne présentent pas de symptôme apparent mais qui, en raison de leur âge, sont les plus susceptibles de développer un cancer du sein.

Dès l'âge de 50 ans, puis tous les 2 ans, l'ADOC 41 adresse un courrier, invitant les femmes à effectuer une mammographie. **En Loir-et-Cher, tous les cabinets de radiologie sont agréés au dépistage organisé. Il est possible également de prendre rendez-vous dans un cabinet agréé d'un département limitrophe ou dans toute la France.**



Pour tout renseignement, contactez l'ADOC 41 au 02 54 43 67 26

Tour de consultation - 3 rue Robert Debré

41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR



Proposition d'article à insérer dans le bulletin municipal de la commune

Thématique : la réduction des déchets sur le blaisois

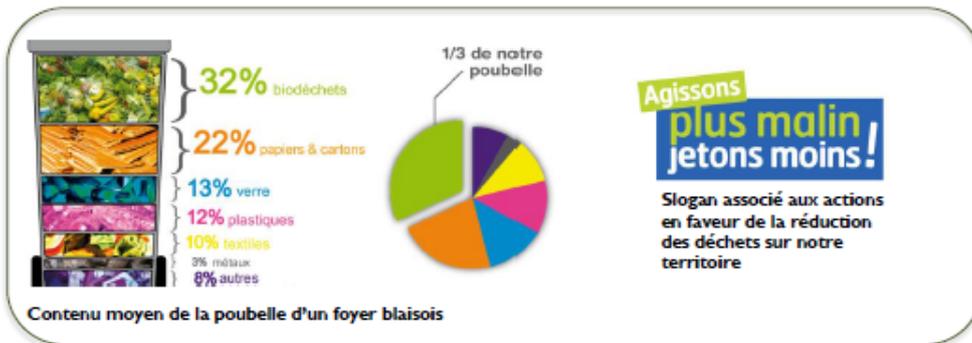
Notre production de déchets a doublé en 40 ans. Nos poubelles débordent, et cette situation n'est plus tenable. Un habitant du blaisois produit aujourd'hui environ 240 kg d'ordures ménagères, 61 kg de collecte sélective, et apporte près de 315 kg de déchets par an en déchèterie.

Depuis plusieurs années, nous prenons l'habitude de trier nos déchets. Ce geste éco citoyen est indispensable afin de préserver les ressources naturelles, mais il n'est plus suffisant. Actuellement, tous les déchets ne sont pas concernés par le recyclage, aussi nous devons absolument éviter de générer des déchets.

La prévention des déchets : qu'est-ce que c'est ?

La prévention est donc complémentaire du recyclage. **Tandis que le recyclage permet de gérer au mieux les déchets existants du quotidien, la prévention des déchets vise à éviter de les produire.**

VAL-ECO, Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du Blaisois, s'est engagé auprès de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), à réaliser et mettre en œuvre son Programme local de prévention des déchets sur le blaisois (58 communes), en partenariat avec Agglopolys, dans le but de réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés sur le territoire, de 7% par habitant d'ici 2017.



Ainsi, par des gestes préventifs simples, comme boire l'eau du robinet, apposer un stop pub sur sa boîte aux lettres, composter, ou bien encore déposer ses piles et habits usagés dans des bornes spécifiques réparties sur le territoire, chacun d'entre nous peut agir afin de limiter au quotidien sa production de déchets.

Par l'achat de produits générant peu ou pas de déchets, ou en faisant le choix du réutilisable plutôt que du jetable, nous participons efficacement à la réduction des déchets.

Alors pensons-y tous les jours, car chaque geste compte !

Pour en savoir plus sur les actions du programme local de prévention des déchets du blaisois, contactez VAL-ECO au 02 54 74 62 53 ou connectez-vous sur www.valeco41.fr



Point propreté Mulsans

Enlèvement des apports volontaires :

- **Le lundi : papiers**
- **Le mardi : plastiques**
- **Le mercredi : verres**

La commune de Mulsans souhaiterait ne pas voir cet emplacement souillé par des déchets (poubelles) dont le traitement n'est pas prévu.

Merci de votre compréhension.